

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

## Le Mot du Maire



MAIRIE  
DE

VERQUIÈRES

Les sujets abordés lors de la séance du Conseil Municipal du 2 octobre dernier furent beaucoup moins denses que ceux des réunions précédentes ; toutefois ceux-ci ne manqueront certainement pas de vous intéresser.

Le premier point à l'ordre du jour était la présentation, par Mme TOURRETTE, d'un récital de musiques anciennes pouvant se tenir sur notre Commune. C'est ainsi qu'il a été décidé d'organiser ce concert le 23 novembre prochain à 20 H 30 dans notre église.

Ensuite, le Conseil Municipal a conforté la commission du personnel dans sa proposition de faire passer un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur à Mme THIERY, dans le cadre de son Contrat Emploi Solidarité.

Une autre commission, celle des travaux, nous a exposé son projet d'aire de jeux, sur la route d'Eyragues. Les devis obtenus pour l'aménagement complet du site s'élèvent à la somme de 38.075,96 Euros HT. En accord avec la commission des finances, le Conseil Municipal a approuvé ce projet et décidé de solliciter une subvention de 80% du coût H.T. des travaux auprès du Conseil Général.

Le sujet suivant concernait notre futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Il convient de ne pas confondre le SCOT avec l'intercommunalité ; celui-ci émane de la nouvelle loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (loi SRU). De ce SCOT, découleront les futurs Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) qui remplaceront les Plans d'Occupation des Sols (POS). Par conséquent, le choix du périmètre d'application de notre futur SCOT est primordial. A l'heure actuelle, la Communauté d'Agglomération d'Avignon souhaite englober de nombreuses communes du Nord des Bouches-du-Rhône dans son périmètre de SCOT. Afin de préserver le côté rural du nord des Bouches-du-Rhône, et plus particulièrement notre village, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'opter pour un SCOT étendu au seul périmètre du Pays d'Arles.

Par la suite, deux points concernaient l'économie. Tout d'abord, sur proposition de M. LANZALAVI, nous avons décidé d'adhérer à l'association « Pays d'Arles Initiative Locale » qui assurera aide technique, financière et humaine aux futurs créateurs de petites entreprises sur la Commune. Cette adhésion coûtera à la Commune 0,61 Euro/habitant, soit 497 Euros, mais permettra d'aider les nouvelles entreprises, principales sources de revenus communaux.

Le second point consistait, dans un souci principal d'information et ce, bien que la Commune dépende de la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) d'Arles, à nommer un représentant de la Commune auprès de la CCI de Marseille : M. CONRATH a donc été désigné en tant que délégué auprès de cette dernière.

Enfin, le Conseil Municipal a accepté d'allouer à M. COLLING, nouvel instituteur dans notre école, l'indemnité représentative de logement qui lui est due, soit 47,43 Euros.

Les questions diverses concernaient la mise aux normes des bâtiments communaux, les conventions liant la Mairie à l'association « Familles Rurales de Verquières », la taille des platanes, l'éclairage de l'abribus, la préparation du futur bulletin municipal, les travaux de voirie dans le lotissement « Les Clairettes », etc. ... Autant de sujets variés dont le compte rendu détaillé vous est communiqué dans l'extrait du registre des délibérations que je vous invite à venir consulter en Mairie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 8 novembre 2001 à 20 heures 30.

Verquières, le 16 octobre 2001



Le Maire,

M. MARTIN-TEISSERE Jean-Marc